

1678

*Souvenir affectueux
C.
Cumont*

UN FRAGMENT DE RITUEL
D'INITIATION AUX MYSTÈRES

FRANZ CUMONT

Reprinted from

THE HARVARD THEOLOGICAL REVIEW

VOL. XXVI, NOS. 3-4, JULY-OCTOBER, 1933

Bibliothèque Maison de l'Orient



132256

UN FRAGMENT DE RITUEL D'INITIATION AUX MYSTÈRES

FRANZ CUMONT

LE TOME X du recueil des "Papiri della Società italiana," où ont déjà paru tant de morceaux précieux, contient sous le n° 1162 le texte mutilé d'un serment que son éditeur, M. V. Bartoletti, a jugé "plutôt juif que chrétien." Evidemment ce caractère lui a paru résulter des premières lignes, restituées par lui avec une grande vraisemblance et où il s'agit d'un dieu créateur. Mais les formules employées n'ont qu'une analogie très vague avec les premiers versets de la Genèse. Elles s'en rapprochent beaucoup moins que la teneur de certaine cosmogonie hermétique, où l'influence juive se décèle immédiatement.¹ Comme j'avais suggéré à M. Vitelli, sous toutes réserves, la possibilité d'une autre interprétation, ce maître incontesté de la papyrologie m'a courtoisement invité dans les additions au tome X² à exposer moi-même cette explication nouvelle. Je cède donc à son exhortation, malgré certains doutes qui, on le verra, subsistent dans mon esprit, car, si je comprends bien ce texte tronqué, il prendra une valeur singulière et méritera qu'on s'attache à l'étudier.

Ce document renferme un mot qui à lui seul, si je ne m'abuse, prouve qu'il ne s'agit pas ici d'un serment juif ou chrétien, mais bien païen. C'est, à la ligne 8, *ιεροκήρυκα*. Car ce titre ne se trouve ni dans l'Eglise, ni dans les synagogues, mais il est habituel dans les mystères. Le hierocéryx était à Eleusis un personnage considérable du corps sacerdotal, inférieur seulement au hiérophante et au dadouque. Il assistait à toutes les initiations et ne se bornait pas, rôle qui lui est généralement attribué, à imposer aux mystes un silence religieux.³ Il devait

¹ Poimandres III, cf. Joseph Kroll, *Die Lehren des Hermes Trism.*, 1914, p. 139.

² *Papiri greci e latini* (Pubblicazioni della Società ital., X), 1932, p. 102 s. et add., p. xvii.

³ Cf. Foucart, *Les mystères d'Eleusis*, 1914, p. 202 s.

prononcer les formules secrètes que l'ordinand reprenait après lui. On voit dans les cités le hierocéryx intervenir avec les prêtres dans la prestation du serment imposé aux fonctionnaires.⁴ Sans doute faisait-il de même dans les communautés religieuses: il récitait le serment que le myste répétait exactement. L'importance de ces fonctions sacrées fait que le héraut sacré est souvent nommé dans les inscriptions des cultes mystiques, comme celui d'Andanie,⁵ celui de Mithra⁶ et d'autres encore.⁷

Qu'il s'agisse dans notre papyrus fort maltraité de mystères païens me paraît résulter aussi à l'évidence des mots *μυστή[ρια]* (l. 6) et *[μ]ύστη* (l. 18). Mais surtout, dès que l'on interprète le texte comme un fragment d'un rituel d'initiation, on voit s'éclairer le sens de certaines expressions restées obscures. C'est ce que montrera l'essai de restitution que nous tentons en nous servant dans une large mesure des suppléments proposés par M. Bartoletti. Nous y ajoutons quelques notes pour justifier nos compléments et préciser la portée du document, tel que nous l'entendons:

Πρὸς θεοῦ τοῦ διαχωρίσ]αντος γῆν ἀπ' οὐρανοῦ
 καὶ φῶς ἀπὸ σκότους καὶ ἡμέραν ἐγ νυκτὸς
 καὶ κόσμον ἀπὸ συγχύσ[?]εως καὶ ζωὴν ἀπὸ θανάτου
 καὶ γένεσιν ἀπὸ φθορᾶς ἐπόμνυμαι
 5 ἢ μὴν ἐκ πίστεως ἀτρεκ]οῦς συντηρήσειν
 ἐν ἀπορρήτοις τὰ παραδ]εδομένα μοι μυστή-
 ρια διὰ τὸν εὐσεβέστατον] πατέρα Σαραπίωνα
 τε καὶ τὸν αἰδεσιμώτα]τον ἱεροκῆρυκα Κα-
, οἷς τοῦτο ὑ]πάρχει, καὶ τοὺς συν-
 10 μύστας τε καὶ φιλάτο]υς ἀδελφούς· εὐορκού-

⁴ Ditt. Syll.³ 577 l. 43 (Milet): 'Ορκισάτωσαν οἱ τε ἱερεῖς καὶ ὁ ἱεροκῆρυξ. Cf. *ibid.* 633 l. 105: 'Ορκισάτωσαν μετὰ τοῦ ἱεροκῆρυκος.

⁵ I.G. V 1, 1390 = Ditt. Syll.³ 736 l. 115: 'Εν τοῖς μυστηρίοις συνλιειτουργοῦντω τοῖς ἱεροῖς καὶ ὁ κῆρυξ.

⁶ Cf. *infra*, p. 157, n. 12.

⁷ Cf. Realenc. s.v. κῆρυξ, où il est question p. 351 s. du *ἱεροκῆρυξ* et du *κῆρυξ τῶν μυστηρίων*. [Cf. Sardis VII i, Inscriptions, ed. Buckler et Robinson, p. 16, n° 8, 12 s.: Κατευχᾶς ποιέσθαι διὰ τῶν ἱεροκῆρυκῶν et Amer. Jour. Arch., 2nd ser., XVIII, 1914, p. 344. — A.D.N.]

ντι μέν μοι εὔ εἴη, ἐπιωρ] κοῦντ[ι δὲ τ]ὰ ἐναν-
τία, εἴαν τι τούτων ἐκλαλ] ἦσω.

]ον π[.]ι ὁμοι

] καυτοπαυ

15

κέντ]ροις ὀξέειν

χαραχθήσονται ἐς χεῖρας δύο]σφραγεῖδες,

ὥστε εἰς αἰῶνα τὸν μύστην] σημειῶσαι

τῶ μ]ύστη ὁ πα-

τήρ τοὺς ἱεροὺς λόγους]s ἐρ[ε]ῖ

20

]

]μ' ἀστέρων

]λε διαστητε

]ν ἡμειβεν ον-

]ητε καὶ ἐνον

25

]τρομα τηρ

]ηκωσιν

]ητων. ν

] . σφ[

] . [

TRADUCTION

[Au nom du dieu qui a sé]paré la terre du ciel,

[la lumière des ténèbres,] le jour de la nuit,

[le monde du chaos], la vie de la mort,

[et la génération] de la corruption, je jure

5 [certes en sincère bonne foi] de conserver

[parmi les secrets] les mystères qui m'auront été transmis

[par le très pieux] Père Sarapion

[et le révérendissime] Héraut Sacré Ka . . .

[à qui ceci] incombe, et par mes co-

10 [initiés et très chers] Frères. Fidèle à mon serment,

[que je m'en trouve bien, mais] parjure le con-

[traire, si je révèle rien de tout ceci.]

.

Kautau-

15 [patès? . . . à l'aide d'aiguilles] acérées

[on gravera sur ses mains deux] sceaux

[de façon à] marquer [le myste à jamais
 . . . ensuite] au myste le Père
 dira [les discours sacrés . . .

20

] des astres

Ll. 1-5. Cf. Papyr. Paris., Preisendanz, Papyri graecae magicae, IV 1705: 'Ορκίζω γῆν καὶ οὐρανόν, φῶς καὶ σκότος καὶ τὸν πάντα κτίσαντα θεὸν μέγαν. Berthelot, Alchimistes grecs, III p. 29: L'ange Amnaël descend vers Isis et commence la révélation des mystères: 'Ορκίζω σε εἰς οὐρανόν καὶ γῆν, φῶς καὶ σκότος' ὀρκίζω σε εἰς πῦρ καὶ ὕδωρ καὶ ἀέρα καὶ γῆν κ.τ.λ. Poimandres, I 9 et 12: Νοῦς φῶς καὶ ζωὴ ὑπάρχων. Ibid. 11: Διακεχώρισται ἀπ' ἀλλήλων ἢ τε γῆ καὶ τὸ ὕδωρ.

L. 5. Συντηρήσειν. Cf. Dittenberger, Sylloge³ 820 (Ephèse): Μυστήρια . . . ὑπὸ μυστῶν ἀπὸ πλείστων ἐτῶν συντετηρημένα. Hippolyte, Adv. haeres., V 27, 2 (p. 133, 2 Wendl.): 'Ομνύω . . . τηρήσαι τὰ μυστήρια ταῦτα καὶ μὴ ἐξειπεῖν μηδενί. Papyrus Leid. dans Preisendanz II p. 63: Γνώσιν ἦν καὶ τηρήσω ἀγνώως μηδενὶ μεταδιδούς, εἰ μὴ τοῖς σοῖς συνμύσταίς εἰς τὰς ἱερὰς τελετάς. Cf. *infra* à la l. 6.

L. 6. Diodore Sic. V 49, 5: Τὰ τῆς τελετῆς ἐν ἀπορρήτοις τηρούμενα μόνοις παραδίδονται τοῖς μνηθεῖσι. III 55, 9: Ἐν ἀπορρήτῳ κατὰ τὴν τελετὴν παραδίδοσθαι. Cf. Platon, Phédon 62 b: 'Ο ἐν ἀπορρήτοις λεγόμενος λόγος (de la doctrine ésotérique des Pythagoriciens); cf. Theaetet. 152 c. Aristote, fr. 612: Λόγους φυλάττειν ἐν ἀπορρήτοις. Vettius Valens, VII Prooem., p. 263, 21 Kroll: Οὕς ὀρκίζω . . . ἐν ἀποκρύφοις ταῦτα ἔχειν.

L. 6. Μεταδίδωμι, qu'a adopté M. Bartoletti, est un terme habituel pour "transmettre" la connaissance des mystères; cf. Papyrus Leid. *supra*; Papyr. Paris., Preisendanz, IV 483, 852. Vettius Valens, p. 263, 22: Τοῖς ἀμνήτοις μὴ μεταδίδοναι; pp. 293, 28; 294, 2 Kroll; Coeranides, Prooem. (Ruelle, Lapidaires grecs, II p. 3): 'Ανθρώποις μετέδωκεν νοητοῖς. Hippolyte, Adv. haeres., I 1, 3 (p. 2, 15 Wendl.): Τῷ τυχόντι μεταδόναι. Mais ce verbe paraît s'employer surtout pour la communication des ἀπόρρητα à des non-initiés. La transmission des connaissances secrètes dans l'initiation s'exprime plutôt par *παραδίδωμι*: Hip-

polyte, Adv. haeres., I 1, 2 (p. 2, 10 Wendl.): *Μυστήρια ἃ τοῖς μνουμένοις . . . παραδίδασιν*. Cf. Diodore, *ll. cc.* (l. 6). Papyr. Paris., *l.c.*, 475: *Τὰ παραδοτὰ μυστήρια*. Festugière, *L'idéal religieux des Grecs*, 1932, p. 121 n. 4. — Le terme liturgique latin est *tradere* et à la *παράδοσις*, *traditio*, répond une *παράληψις*, *acceptio*; cf. Dieterich, *Mithrasliturgie*³, p. 53.

L. 7. Pour le titre de *πατήρ* cf. *infra*, pp. 158–159. L'épithète de *εὐσεβής* est donnée à un Père mithriaque dans une inscr. d'Histria (Pârvan, Dacia, I p. 319; cf. Picard, *Revue de phil.*, LIII, 1927, p. 325). Pareillement le *Miles* de Mithra est *εὐσεβής*, *pious*: cf. nos Inscr. du Pont (*Studia Pontica* III), n° 108 (Amasia) et C.I.L. XIII 7570 d, 7571. La même épithète est donnée aux mystes à Samothrace, I.G. Rom. I 848, 849, 851, 852. Dans les mystères de Mithra, c'était le Père qui *tradebat* les divers degrés d'initiation (C.I.L. VI 749–754 etc.) et les consécrationes se faisaient souvent *per* un tel *patrem* (C.I.L. VI 735; Eph. Ep. IV 762; C.I.L. IX 4109 = Dessau 4190, cf. 4203 ss). Ce *per* traduit un *διά* grec.

Ll. 7–8. Les officiants sont désignés par un seul nom *Σαραπίων* et *Κα*. Fréquemment dans les confréries religieuses, les dignitaires, comme les simples membres, ne conservent ou ne reçoivent qu'un simple *cognomen*, sans qu'on indique la filiation, s'ils sont Grecs, ni le gentilice, s'ils sont Romains. Nous avons signalé ce fait à propos de la grande inscription bachique de Torrenova au Metropolitan Museum, *American Journ. of Archaeology*, 1933 [sous presse].

L. 8. Sur le rôle du hierocéryx dans les initiations et les prestations de serment, cf. *supra*, pp. 151–152.

L. 9. *οἷς τοῦτο ὑπάρχει*. C'est au Père et à ce Hierocéryx qu'il incombe, qu'il appartient d'initier les néophytes.

L. 9. *Συμμύστας*. Cf. Dittenberger, *Orientalis Inscr.* I 541 = I.G. Rom. III 541: *Οἱ τῆς θεοῦ μυστηρίων συμμύσται*; Papyrus Leid. *supra* l. 5; Poland, *Gesch. des Griech. Vereinswesens*, 1909, pp. 33, 38, 301. Photius *Bibl.* 90 b, 20. [Ignace, *Epître aux Ephésiens*, XII 2 *Παύλου συμμύσται* A.D.N.] La traduction latine est *consecranei* ou *consacraneî*, C.I.L. III 2109; VII 1039 cf. *Thes. l. Lat. s.v.* — On pourrait cependant songer aussi à une restitution comme *τοὺς σὺν[αὐτοῖς τελούντας φίλ]οις ἀδελφούς*.

Ll. 9-10. Les accusatifs dépendent de *διά*. Tous les mystes participent avec le Père et le Hierocéryx à la cérémonie de l'initiation, et y jouent un rôle. Cf. p. ex. Dessau 4211, 4234.

L. 10. L'appellation de *ἀδελφοί*, *fratres*, que se donnent les *consacranei* est bien connue (cf. Religions Orientales⁴ p. 269, note 111). Pour l'épithète de *φίλτατοι*, cf. *fratres carissimos* dans le culte de Jupiter Dolichénu (C.I.L. VI 406 = 30758).

L. 11. La formule finale est courante, mais on notera qu'elle se retrouve en particulier dans des serments mystiques analogues au nôtre. Cf. Vettius Valens, p. 263, 24; 294, 4.

L. 13. Le serment prêté, le myste, qui a juré de n'en rien révéler, doit accomplir certains actes liturgiques. L'indication de ces *δρώμενα* commençait ici dans le papyrus. Si l'on admet la restitution de *καυτοπαν* suggérée plus bas (p. 157), le premier devait être, ce semble, un acte d'adoration de Mithra et des dadophores, mais ceci reste très douteux. La restitution des lignes 15-17 ne prétend indiquer que le sens général de la phrase. Il est assuré par le mot *σφραγίδες*, terme consacré pour les tatouages sacrés des mystères; cf. Dölger, *Sphragis*, 1911, pp. 41 s.; 157 s. et *Relig. Orientales*⁴ pp. 215 n. 13; 261 n. 68. — La marque indélébile était gravée sur la peau à l'aide d'aiguilles acérées, cf. Prudence Peristeph. X. vv. 1076-1077; "Quid cum sacratus accipit sphragitidas? Acus minutas ingerunt fornacibus," etc. Pour la restitution de la l. 15, cf. III Macchab. II 29: *Χαράσσεισθαι διὰ πυρός εἰς τὸ σῶμα παρασήμῳ Διονύσου κισσοφύλλῳ*; Plut. *Quom. adul. ab amico intern.* 12, p. 56 E: *Τυμπάνων ἐγχαράξεις*. On pourrait suppléer aussi *στιχθήσονται* ou *καταστιχθήσονται*. Cf. *Etym. magnum*, s.v. *Γάλλος*, etc.

'Es *χείρας*: cf. Lucien, *De dea Syria*, 59: *Στίζονται δὲ πάντες οἱ μὲν ἐς καρπούς, οἱ δὲ ἐς ἀχένας*. Pour ces marques apposées sur les mains, cf. Perdrizet, *Archiv für Religionsw.* XIV, 1911, p. 109.

L. 17. Cf. Clem. Alex. *Protrep.* XII 120, p. 84 Stähelin: *Ἱεροφαντεῖ ὁ κύριος καὶ τὸν μύστην σφραγίζεται φωταγωγῶν, καὶ παρατίθεται τῷ πατρὶ τὸν πεπιστευκότα αἰῶσι τηρούμενον. ταῦτα τῶν ἐμῶν μυστηρίων τὰ βακχεύματα*.

L. 18 ss. Suivait, semble-t-il, l'indication que le Père faisait connaître au myste les "Discours sacrés," c'est à dire la doc-

trine secrète des mystères. Les lignes suivantes peuvent avoir appartenu à ces *ιεροι λόγοι*.

S'il est acquis désormais que le fragment de Florence nous fait connaître une portion de la liturgie de mystères païens, sera-t-il possible de déterminer lesquels? Un mot prouverait nettement que ce rituel est mithriaque, si l'on pouvait supposer une légère erreur du lecteur moderne ou du scribe antique. C'est l'énigmatique ΚΑΥΤΟΠΑΥ de la ligne 14. J'avais songé à la correction *καυτοπά[τη]*. Nous aurions alors ici le nom de *Cautopates*, qui est celui d'un des deux dadophores qui accompagnent régulièrement le dieu tauroctone.⁸ Seulement, vérification faite M. Vitelli m'a certifié que la lecture *καυτοπαν* était indubitable. Toutefois, ce nom divin n'étant connu que par des inscriptions latines, son orthographe grecque reste assez douteuse et l'on ne peut exclure absolument l'existence d'une forme **καυτοπαύτης*. D'autres indices d'ailleurs nous ramènent vers Mithra. Si les Pères (*πατέρες, patres*) apparaissent dans la titulature sacrée de plusieurs cultes,⁹ il ne sont nulle part aussi nombreux que dans les mystères du dieu perse, où ils forment le septième grade de la hiérarchie religieuse,¹⁰ et président aux initiations, comme nous le leur voyons faire ici.¹¹ Deux dédicaces du IV^e siècle de notre ère — notre papyrus ne peut être antérieur au III^e selon les éditeurs — mentionnent chacune un *pater et hieroceryx invicti Mithrae*,¹² c'est à dire qu'un même personnage y cumule les deux fonctions que nous trouvons accolées dans notre texte (ll. 7-8). La pratique des tatouages se retrouve dans les "sacrements" de cette religion, tout au moins pour le grade de *miles*,¹³ et le mot *ἀστέρων* (l. 21) conviendrait bien à un texte liturgique d'un culte sidéral. Enfin le dualisme accusé du début du serment, qui oppose chaque fois l'obscurité à la lumière, le mal au bien, atteste une origine ou tout au moins une influence persiques.

Mais d'autre part, les allusions à la création du monde et au

⁸ Cf. Mon. Myst. de Mithra, I p. 207 n. 6, II p. 533.

⁹ Poland, Vereinswesen, p. 371; Religions Orientales⁴, p. 200 n. 49.

¹⁰ Cf. Mon. Myst. de Mithra, I p. 317 s., II p. 535.

¹¹ Cf. *supra*, note à la l. 7.

¹² C.I.L. VI 500 et 504 = Dessau 4148, 4153.

¹³ Mon. Myst. de Mithra, I p. 319 n. 9.

dieu ordonnateur du *κόσμος* n'ont rien de spécifiquement mazdéen; elles n'évoquent point, par exemple, le mythe du Taureau merveilleux, d'où la végétation et les êtres animés sont issus. L'on pourrait aussi objecter que les mystères de Mithra paraissent avoir été peu répandus en Égypte,¹⁴ et que selon toute probabilité ce papyrus ne leur appartient pas plus que la fameuse "Mithrasliturgie," qui n'est pas une liturgie et n'est pas mithriaque. Contentons donc de l'assurance que le papyrus de Florence, pièce unique en son genre, nous a conservé quelques bribes d'un rituel d'initiation d'un des mystères païens, avec le serment prêté par l'ordinand. Son intérêt restera encore considérable. Car si de nombreux témoignages attestent que les mystes juraient de ne rien divulguer de ce qui leur était révélé dans le télésterion¹⁵ nous ne possédions jusqu'ici la teneur d'aucun de ces serments liturgiques.¹⁶ Nous ne pouvions nous en faire quelque idée que par les imitations qu'on en trouve chez les adeptes des sciences occultes, magiciens,¹⁷ alchimistes,¹⁸ astrologues.¹⁹ On a depuis longtemps noté que souvent l'élève s'engage à ne révéler les secrets que son maître lui apprend, à personne sauf à son fils.²⁰ C'est un souvenir du temps où une caste sacerdotale se transmettait une science sacrée héréditairement de génération en génération.²¹ Les mystères à cette pa-

¹⁴ [Outre le mithréum de Memphis, Mon. myst. Mithra II p. 520 ss, on peut cependant citer deux représentations que l'on a attaché avec quelque vraisemblance au culte mithriaque: Figure d'un dieu cavalier nimbé et radié avec un serpent et un coq (Breccia, Theadelphia pl. LVII = Saxl, Mithras, 1931 pl. X n° 62), peinture dans la niche d'une maison à Karanis (A. E. R. Boak, Karanis, 1924, p. 33 et pl. XXIV, fig. 47). — A.D.N.]

¹⁵ Voir surtout Hippolyte Adv. haeres., I 1, 2 p. 2 Wendland. — Sur le *sacramentum* mithriaque, cf. M.M.M. I p. 318 n. 5. En général, cf. Reitzenstein, Hellenist. Mysterienreligionen², p. 196.

¹⁶ Les *ὄρκοι* orphiques (Kern. Fragm. 299, 300) sont des productions littéraires, qui n'ont jamais appartenu à la pratique du culte. Le serment prêté par les prêtres d'Andanie (Ditt. Syll.³ 736 ll. 2 ss. 27 ss.) n'est pas un serment mystique.

¹⁷ Coeranides Prooem. (Ruelle, Lapidaires grecs, II p. 3). Cf. Hopfner, Offenbarungszauber II p. 75 s.

¹⁸ Berthelot, Alchim. grecs, II pp. 27, 29.

¹⁹ Vettius Valens VII Prooem. (p. 263 Kroll); VII 5 (p. 293).

²⁰ Dieterich, Mithrasliturgie² p. 52 s. Cf. Hopfner, *l.c.*, p. 16.

²¹ Mages: Rapp, Zeitschr. D.M.G. XX p. 70 ss. Mon. myst. Mithra I p. 10 n. 3; 239 n. 4; Bardesane dans Patrol. syriaca, II 602. Cosmas Hieros. dans Cat. codd. astr. VIII, III, p. 120. — Chaldéens: Diodore II 29. Si les Égyptiens n'ont pas eu à proprement parler une caste sacerdotale, la prêtrise du moins y était souvent héréditaire. Cf. Otto Priester und Tempel im hell. Aegypten II p. 200 s.

renté par le sang ont substitué une parenté spirituelle et notre papyrus rend sensible cette évolution. Le Père initie le myste, qui est censé être son fils au milieu de ses Frères, co-initiés qui forment sa famille religieuse. Ainsi ce pauvre feuillet lacéré, qui ne porte plus que des lignes misérablement mutilées, témoigne encore d'une des grandes transformations des cultes antiques.

Post Scriptum — Cet article était déjà envoyé à la Harvard Theological Review, quand mon attention a été attirée sur une note que M. Wilcken a consacrée au papyrus de Florence dans l'Archiv für Papyrusforschung X, 1932. Il a reconnu que les "Pères" et les "Frères" nommés dans ce texte sont des parents spirituels, membres d'un même collègue sacré, et que le titre de hierocéryx appartient nécessairement à des mystères païens. Je me réjouis de voir mon opinion confirmée sur ce point essentiel par la haute autorité de l'éminent papyrologue. Celui-ci pense que l. 5 au lieu de ἡ μὴν ἐκ πίστεως il faut suppléer le nom du myste qui prête serment et peut-être a-t-il raison. Toutefois si nous avons ici, comme je le crois, un formulaire applicable à plusieurs initiés, ce nom n'a dû être noté que par ὁ δεῖνα. Moins heureuse me paraît être la restitution des ll. 8-9, τὸν ἱεροκήρυκα Κα[βίρου] ᾧ τὰ μυστήρια ὑ]πάρχει, d'après Ditt. Syll.³ 736 (Andanie) ὁ ἱερεὺς τῶν θεῶν οἷς τὰ μυστήρια γίνεται, car (M. Wilcken s'est fait lui-même cette objection) on attend ici le nom du hierocéryx, puisque l'on a plus haut celui du Père. De plus la présence de mystères des Cabires ou plutôt d'un Cabire en Egypte vers la fin du paganisme serait bien surprenante, car jamais on n'en a signalé la moindre trace dans ce pays, que nous sachions. Mais malgré ces divergences de détail, la signification attribuée au document par M. Wilcken est très proche de celle que nous lui avons reconnue dans cet article, auquel est ainsi apportée une précieuse corroboration.

Un article de M. Momigliano publié dans Aegyptus XIII, 131 ss. a paru trop tard pour que je pusse l'utiliser dans ces pages, déjà composées. L'auteur supplée l. 9: Κά[ρωπον] ᾧ τὸ ὀρκίζειν ὑ]πάρχει et, sauf le nom, très douteux, cette restitution est séduisante, puisque c'était le hierocéryx, nous le disions, qui

faisait prêter serment (p. 152 note 4). L'auteur croit que le thiasse auquel a appartenu ce rituel était un collège de Sarapistes; l'influence juive qu'on croit reconnaître au début de la formule, s'expliquerait par le fait que Sarapis est identifié parfois avec Jahweh. Ceci me paraît, je l'avoue, très douteux.

PRINTED AT THE HARVARD UNIVERSITY PRESS
CAMBRIDGE, MASS., U. S. A.